

Lure, le 3 Avril 2020

A Monsieur le Président de la République

Objet : Fermetures de services hospitaliers

Monsieur le Président,

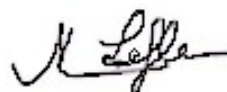
Vous avez mentionné récemment « les années de déni » dont l'hôpital public a fait l'objet et qui ont conduit aux difficultés qu'il connaît aujourd'hui.

Le 12 mars dernier, dans l'adresse que vous avez faite aux français vous avez déclaré « que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, notre Etat-providence ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe », « qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché » et « qu'il nous faudra tirer des leçons du moment que nous traversons ».

Nous sommes dès lors étonnés et indignés que des directeurs d'hôpitaux et des directeurs généraux d'agences régionales de santé puissent encore œuvrer à des fermetures de services comme c'est actuellement le cas pour la maternité de DIGNE-LES-BAINS, sans attendre que les leçons de la crise actuelle soient tirées et que les orientations de la politique de santé post-crise soient définies et qu'elles leur soient signifiées. Chacun peut comprendre que la lutte contre le coronavirus peut conduire à prendre des dispositions transitoires allant jusqu'à des fermetures temporaires de service mais ces mesures ne doivent pas s'accompagner de propos et d'actes qui conduisent unanimement à penser que le but recherché n'a rien de provisoire.

Nous vous prions instamment d'intervenir pour qu'il soit mis fin à de telles pratiques et que, jusqu'à plus ample informé, leurs auteurs soient tenus d'assurer soit le fonctionnement optimal de ces services s'ils sont maintenus actifs pendant la pandémie, soit leur réouverture immédiate s'ils font l'objet d'une fermeture provisoire liée à celle-ci. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Michèle LEFLON  
Présidente



Copies : Monsieur le Directeur Général de l'ARS PACA  
Monsieur le Directeur du CH de DIGNE-LES-BAINS



**COORDINATION NATIONALE**  
**des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité**  
(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)

Siège social : **1 rue Jean Moulin 70200 LURE**

Secrétariat : Lundi : 8h45-11h15 et 13h40-17h30 / Mardi : 8h45-14h45 / Jeudi : 8h45-11h15 / Vendredi : 13h40-16h15

**Tél : 09 67 04 55 15**

**SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025**

**Association agréée - Arrêté du 06/06/2018 - N2017RN0146**

Site : <http://coordination-defense-sante.org/>

Contact : [cda12550@coordination-defense-sante.org](mailto:cda12550@coordination-defense-sante.org)

**Présidente** : Michèle LEFLON [michele.leflon@orange.fr](mailto:michele.leflon@orange.fr)

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne – 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

**Vice-Présidente** : Rosine LEVERRIER [boudchoum@wanadoo.fr](mailto:boudchoum@wanadoo.fr)

Adresse : 5 Rue Barbey d'Aurévilly – 14500 VIRE - Tél 02 31 67 07 54 - 06 41 29 08 02